

Un article rédactionnel de



Fribourg, le 04 août 2010

*Un standard MINERGIE® pour des constructions saines et écologiques*

## **MINERGIE-ECO®**

# **Quand la santé passe par la qualité de la construction**

**Construire une maison ou un bâtiment doté d'une bonne isolation et qui utilise les énergies renouvelables est déjà une excellente et sage décision. Mais le standard MINERGIE-ECO® permet d'aller plus loin encore : préserver sa santé par une construction durable qui associe les quatre éléments fondamentaux que sont l'écologie du bâtiment, les aspects de santé, le confort et l'efficacité énergétique.**

Marque déposée qui a plus de dix ans d'existence, la certification MINERGIE® est remise aux bâtiments (villas, maisons d'habitation, autres constructions) qui répondent à des exigences techniques spécifiques très précises. Seuls les bâtiments certifiés conformes à MINERGIE® reçoivent le certificat d'identification qui prouve leur conformité aux exigences définies. Les maisons et bâtiments MINERGIE® se distinguent des habitations conventionnelles par une conception de qualité supérieure (isolation renforcée, circulation de l'air par échange intérieur/extérieur, luminosité, énergies renouvelables, efficacité énergétique, faible pollution) qui apporte un plus grand confort et une réduction de l'énergie consommée par rapport à un bâtiment conventionnel (d'où une réduction des frais énergétiques).

### **Un habitat écologique**

Le standard MINERGIE®, qui est la référence en la matière en Suisse (on compte à ce jour plus de 16'600 bâtiments disposant du label MINERGIE® !), a été complété par des standards

supplémentaires. L'un d'entre eux est MINERGIE-ECO<sup>®</sup>, qui s'ajoute aux standards basiques MINERGIE<sup>®</sup> et MINERGIE-P<sup>®</sup>.

Alors que les critères comme le confort et l'efficacité énergétique sont la « marque de fabrique » des bâtiments certifiés MINERGIE<sup>®</sup>, les constructions certifiées MINERGIE-ECO<sup>®</sup> respectent les exigences qui permettent de **construire un bâtiment à la fois sain et écologique**. Cependant, pour être certifiée MINERGIE-ECO<sup>®</sup>, la construction doit d'abord être conforme à MINERGIE<sup>®</sup> ou à MINERGIE-P<sup>®</sup>.

## **MINERGIE-ECO<sup>®</sup> : pour tous les bâtiments**

La procédure de certification MINERGIE-ECO<sup>®</sup> s'applique à un grand nombre de constructions immobilières : immeubles commerciaux (bureaux), établissements scolaires, immeubles d'habitation (locatifs), etc. Les maisons individuelles ou villas mitoyennes de petite taille ayant une surface de référence énergétique de 500 m<sup>2</sup> maximum peuvent également obtenir cette certification moyennant une procédure simplifiée.

### **Préserver sa santé**

MINERGIE-ECO<sup>®</sup> est une réelle valeur ajoutée non seulement pour les propriétaires et les concepteurs (architectes, bureaux d'ingénieurs, collectivités publiques, etc.) mais aussi, et surtout, pour les utilisateurs que sont les personnes qui vivent ou travaillent dans le bâtiment certifié MINERGIE-ECO<sup>®</sup>.

Le label MINERGIE-ECO<sup>®</sup> impose plusieurs exigences très pointues, qui sont en fait autant d'avantages. Ainsi, s'agissant de la **lumière diurne**, l'éclairage naturel (par la lumière du jour) est optimisé par des baies vitrées ou des puits de lumière. **L'éclairage nocturne** revêt également beaucoup d'importance. En ce qui concerne le **bruit**, MINERGIE-ECO<sup>®</sup> ne tolère que très peu de nuisances sonores provenant de l'extérieur. Grâce à la mise en place d'une isolation phonique efficace, le bruit ne pénètre que très difficilement à l'intérieur du bâtiment.

### **Espaces intérieurs sans polluants**

A l'intérieur des bâtiments MINERGIE-ECO<sup>®</sup>, la qualité de l'air ambiant doit être spécialement bonne. Et pour cause : l'être humain passe 80% de son temps dans des espaces

intérieurs (domicile et bureau) ! Grâce à MINERGIE-ECO<sup>®</sup>, la concentration de polluants dans l'air intérieur provenant des matériaux de construction est très faible, car ces matériaux sont justement choisis parce qu'ils ne produisent aucune pollution fine. En outre, le rayonnement ionisant (radon) ainsi que les composants organiques volatiles (COV) sont également maîtrisés.

Cette qualité de l'air ambiant réjouira et reconfortera d'autant plus toutes les personnes sensibles aux affections respiratoires. Or, en Suisse, une personne sur trois souffre d'une allergie, sous quelque forme que ce soit (allergies au pollen, aux microparticules, etc.). L'asthme touche toujours davantage d'adultes et d'enfants, réduisant ainsi fortement leur bien-être quotidien. Une rapide augmentation du nombre des allergies traitées médicalement a été constatée au cours de ces dernières années.

La certification MINERGIE-ECO<sup>®</sup> permet donc de construire des bâtiments dont la qualité de l'air intérieur répond aux normes les plus exigeantes en matière de pureté de l'air. Cet avantage ne laissera pas indifférentes les personnes qui se soucient de leur santé et de celle de leurs enfants ou de leurs collaborateurs.

## **Une « éco-construction »**

En plus, les bâtiments certifiés MINERGIE-ECO<sup>®</sup> répondent aux critères d'une *construction écologique*. Parmi ceux-ci, il faut mentionner l'utilisation de matières premières largement disponibles (pas de matériaux rares) et facilement accessibles localement, ainsi qu'une part élevée de matériaux de recyclage. En plus, ces matériaux de construction ont été fabriqués avec un minimum de nuisances pour l'environnement et une énergie grise faible. Leur utilisation doit être exempte de toute pollution. Certains matériaux sont totalement incompatibles avec une construction écologique et constituent des facteurs d'exclusion absolue pour le label MINERGIE-ECO<sup>®</sup> (voir sur le site internet de MINERGIE<sup>®</sup>). Enfin, ces constructions sont aisément démontables et les matériaux de construction peuvent être facilement recyclés ou éliminés sans nuisances pour l'environnement.

## **Priorité à la qualité de vie**

Tous les critères à la base de l'attribution de la certification MINERGIE-ECO<sup>®</sup> font que les constructions qui en bénéficient offrent à la fois tous les avantages d'une grande qualité de vie,

de la préservation de la santé et du respect de la nature et de l'environnement, tout en assurant une efficacité énergétique et en faisant appel aux énergies renouvelables. Relevons encore que le standard MINERGIE-ECO® satisfait aux critères établis par les banques et les établissements de financement hypothécaire pour l'obtention de leurs conditions préférentielles de « crédit vert » ou de « crédit écologique » en matière de construction immobilière.

Aujourd'hui, les constructions MINERGIE-P-ECO® sont celles qui répondent le mieux aux préoccupations de santé et d'environnement des futurs propriétaires conscients de la valeur que représente un habitat à la fois moderne et durable.

Fin de l'article

### **NOUVEAU depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010**

Afin de garantir des délais plus rapides et une communication plus aisée, les dossiers francophones sont intégralement traités à Fribourg depuis le 1<sup>er</sup> juillet.

Le flux des dossiers est ainsi optimisé. Ces derniers ne devront plus être envoyés à Zurich comme par le passé, mais ils seront désormais traités, dans les meilleurs délais, au même endroit que les dossiers MINERGIE® et MINERGIE-P®.

D'autre part, la formation continue ([www.fe3.ch](http://www.fe3.ch)) en matière d'écologie dans l'habitat, sera consolidée à partir de 2011. L'outil de certification ECO bénéficiera quant à lui d'une optimisation afin de rendre les demandes de certificat plus aisées.

Sur notre site internet, vous trouverez la liste des spécialistes régionaux MINERGIE®, les critères de certification, la liste des bâtiments certifiés selon l'un des standards MINERGIE®, les publications disponibles, une rubrique consacrée à MINERGIE-ECO® et beaucoup d'autres informations utiles et intéressantes.

### **Les avantages du label MINERGIE-ECO®**

Les directives gérant la certification de MINERGIE-ECO® sont classées selon **six critères**.

Les aspects de **respect de la santé** sont pris en compte par les trois critères suivants :

- la lumière naturelle diurne (qui est optimisée)
- le bruit à l'intérieur de l'habitation ou du bâtiment (qui est réduit au maximum)
- l'air ambiant et sa qualité (sans micropolluants intérieurs ; isolation par rapport aux polluants de l'extérieur)

Les critères concernant les **exigences d'une construction écologique du bâtiment** concernent :

- les matières premières (utilisées dans la construction)
- la fabrication de ces matières premières (énergie grise réduite au maximum)
- le recyclage possible des matières utilisées

Les **critères d'exclusion** éliminent tout immeuble construit au moyen de matériaux incompatibles avec la construction durable. Les biocides et les produits chimiques de protection du bois dans les locaux en font notamment partie.

## Illustration



« OFS Neuchâtel – NE-001-ECO » © Ruedi Walti

Des photos en haute définition sont à votre disposition, merci de nous contacter.

### Contact médias

Maryline Guldin

Responsable marketing & communication

Agence MINERGIE® romande

c/o Bureau EHE Sàrl

Grandes-Rames 12/14

CH -1700 Fribourg

Tél. +41 (0)26 309 20 95

Fax +41 (0)26 309 20 98

[maryline.guldin@minergie.ch](mailto:maryline.guldin@minergie.ch)